

LENS, le

05 JUIL. 2024

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle la Vie de La Cité – Accès aux services
publics et ressources internes
Direction Gestion des Assemblées
Affaire suivie par Mme BLOTTIAUX
Réf : VB/BB

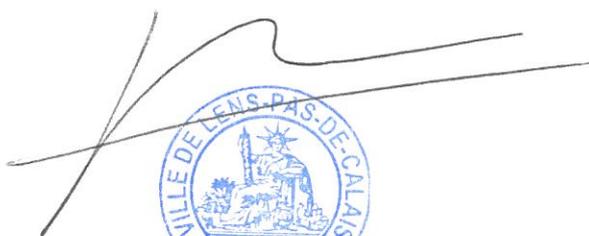
Mesdames et Messieurs

**les adjoints au maire
les conseillers municipaux délégués
les conseillers municipaux**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de trouver ci-joint le procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal du **19** juin 2024.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agrèer,
Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, l'expression de mes sentiments les
meilleurs.



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle Vie de la Cité –
Accès aux services publics
et ressources internes
Service Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Véronique BLOTTIAUX
Réf : VB/BB

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====

SEANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 12 juin 2024.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. REAL, Mme MASSET, M. HOJNATZKI, Mmes GLEMBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, M. CLAVET.

Etaient excusés : Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, Mme LOURDELLE ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. PACH n'ayant pas donné pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etaient absents : MM. DESMARETZ, DUCASTEL, Mme DAVID.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme GLEMBA, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur ROBERT :

Mesdames, Messieurs, bonjour à celles et ceux que je n'ai pas pu voir, il est 14 heures, nous allons pouvoir démarrer notre séance de conseil municipal et donc, je demande à Monsieur GONZALEZ de faire l'appel des membres.

(Appel des membres par Monsieur GONZALEZ, Directeur Général Adjoint des Services)

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Je vous propose de confier le secrétariat de séance à Madame GLEMBA si elle l'accepte. Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques sur le compte-rendu de notre séance du 27 mars ? des demandes de vote ? Il est adopté. Merci beaucoup.

Je vous rappelle les dispositions de l'article 2 de la loi 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, qui mentionne au titre de la Charte de l'élu local, que celui-ci veille à prévenir ou faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, qu'il s'engage à le faire connaître avant le débat et le vote.

Je vous rappelle également que les débats sont enregistrés et donc, je vous demande d'attendre d'être en possession du micro pour vous exprimer et qu'au préalable à cette séance de Conseil, les commissions municipales se sont réunies les 17 et 18 juin et pour celles et ceux qui le souhaitaient étaient même accessibles en visio.

QUESTION N°1

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Exposé de la question par Monsieur ROBERT

La première délibération rappelle les décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Y a-t-il des remarques ou des demandes de vote ? Une demande de vote de Monsieur CLAVET.

On met donc au vote la délibération n°1.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 31

Contre..... 0

Abstentions..... 3 (Mmes LEROY et LAUWERS, M. CLAVET)

La délibération numéro 2, Monsieur DESOUTTER.

QUESTION N°2

MARCHES D'APPROVISIONNEMENT - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – REVISION DES TARIFS – ATTRACTIVITE COMMERCIALE

(Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe DESOUTTER)

Exposé de la question par Monsieur DESOUTTER

Monsieur ROBERT :

Merci, Monsieur DESOUTTER. Y a-t-il des remarques ? Non. La délibération est adoptée.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Monsieur ROBERT :

Pour l'examen de la délibération n° 3, je laisse la présidence de séance à Monsieur HANON.

Monsieur HANON, premier Adjoint au Maire, assure la présidence du Conseil Municipal, Monsieur ROBERT ayant quitté la salle avant présentation et débat de la délibération n°3.

QUESTION N°3

PROCEDURE DIFFAMATOIRE - MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Exposé de la question par Monsieur HANON

Monsieur HANON :

Y a-t-il des remarques ? des questions ? On peut procéder au vote.

Pas d'opposition, pas d'abstention ? Accord à l'unanimité.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Merci beaucoup. On peut aller rechercher Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire revient dans la salle et reprend la présidence du Conseil Municipal.

Monsieur ROBERT :

On reprend donc à la délibération n° 4, Monsieur CECAK.

QUESTION N°4

PATRIMOINE COMMUNAL - ACCEPTATION D'UNE DONATION CONCERNANT UNE MAISON A USAGE D'HABITATION SISE A LENS, 14 RUE DU HAVRE

(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

Exposé de la question par Monsieur CECAK

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Monsieur CECAK pour la délibération n° 5.

QUESTION N°5

CITE 4 – RENOUELEMENT URBAIN - ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC « MAISONS ET CITES SA D'HLM » - EMPRISE FONCIERE SISE A LENS IMPASSE BLANQUART ET RUE VERLAINE

(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

Exposé de la question par Monsieur CECAK

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup Monsieur CECAK. Pas de remarque ? C'est adopté.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

On enchaîne avec la délibération n° 6, Madame CHOCHOI.

QUESTION N°6

CITE 4 – RENOUELEMENT URBAIN - PLACE SAINT ALFRED - AUTORISATION DE DEMOLITION DE 27 LOGEMENTS APPARTENANT A MAISONS ET CITES

(Rapporteur : Madame Josette CHOCHOI)

Exposé de la question par Madame CHOCHOI

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La suivante, c'est Madame MEPHU NGUIFO.

QUESTION N°7

CITE 4 – RENOUELEMENT URBAIN – CREATION DU PARC VACHALA – ACQUISITION FONCIERE

(Rapporteur : Madame Laure MEPHU NGUIFO)

Exposé de la question par Madame MEPHU NGUIFO

Monsieur ROBERT :

Y a-t-il des remarques ? Non ? La délibération est adoptée.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La délibération n° 8, Monsieur DESOUTTER.

QUESTION N°8

AMENAGEMENT URBAIN - ZAC CENTRALITE – PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ILOT DUMORTIER – DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION D'ESPACES PUBLICS

(Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe DESOUTTER)

Exposé de la question par Monsieur DESOUTTER

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup. Il s'agit d'un programme d'une cinquantaine de logements, globalement 51, de mémoire 39 collectifs et 12 maisons. Donc on prend les devants pour, là aussi, permettre l'avancée de ce projet.

Pas de remarque ? Non ? C'est adopté.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Monsieur CECAK pour la délibération n° 9.

QUESTION N°9

PROTECTION DU CADRE DE VIE ET DE L'ACTIVITE COMMERCIALE - REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (R.L.P.) – PROCEDURE DE REVISION GENERALE – APPROBATION

(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

Exposé de la question par Monsieur CECAK

Monsieur ROBERT :

On arrive au bout d'un processus et là aussi, un gros travail a été réalisé par les équipes de la ville.

Pas de remarque ?

Monsieur CLAVET ? Une demande de vote ?

Elle est adoptée.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 31

Contre..... 0

Abstentions..... 3 (Mmes LEROY et LAUWERS, M. CLAVET)

Délibération n° 10, Monsieur CECAK.

QUESTION N°10

SECURITE PUBLIQUE - AUTORISATION DE DEMOLITION POUR LE LOGEMENT INDIVIDUEL 24 RUE DU 8 MAI 45 A LENS APPARTENANT A SIA HABITAT
(Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK)

Exposé de la question par Monsieur CECAK

Monsieur ROBERT :

Merci. C'est adopté.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

On continue avec la délibération n° 11, Monsieur HANON.

QUESTION N°11

CONVENTION DE FOURNITURE DE CHALEUR AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DE LENS - REFACTURATION DES CONSOMMATIONS
(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Exposé de la question par Monsieur HANON

Monsieur ROBERT :

Merci. Pas de remarque ? C'est adopté.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La délibération n° 12, toujours Monsieur HANON.

QUESTION N°12

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DE LA VALORISATION DES DECHETS RECYCLABLES

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Exposé de la question par Monsieur HANON

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup. Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci Monsieur le Maire. Alors je tiens à rappeler, en profitant de cette délibération, que vous êtes quand même à l'origine du racket fiscal qui veut que la TEOM, donc la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, a augmenté de 37 %. Vos amis, donc socialistes et communistes, l'ont votée à l'agglomération.

Donc là sur le fond, optimiser la valorisation des déchets recyclables, pourquoi pas ? Néanmoins, est-ce que vous vous engagez aujourd'hui dans le cadre de cette politique, à ne plus augmenter la TEOM ? Parce que je suppose que cela va engendrer des coûts supplémentaires ?

Monsieur ROBERT :

Alors, Monsieur CLAVET, vous mélangez un peu les sujets, c'est dommage que vous n'ayez pas abordé ce sujet à la commission de l'agglomération ou au Conseil communautaire que nous avons tenu la semaine dernière parce que c'est de la compétence de l'agglo, donc que vous n'ayez pas forcément encore repéré qui faisait quoi, ça peut arriver, mais là on est vraiment dans une compétence d'agglomération.

(propos inaudibles – sans micro de Monsieur CLAVET)

Là, on est sur une délibération qui concerne la commune. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères concerne les ménages, donc les communes ne sont pas considérées comme des ménages. Aujourd'hui on s'engage dans une démarche encore un peu plus poussée au niveau de la collectivité, ce qu'a rappelé Monsieur HANON.

Donc ce qui vous est proposé, c'est d'aller aussi plus loin dans la requalification, la revalorisation des déchets produits par la Ville avec ces différentes prestations, d'aboutir à une valorisation encore supérieure.

Voilà, c'est un peu l'enjeu de la délibération, c'est sur quoi on a à se positionner. Le reste relève des débats de l'agglomération. Vous aurez l'occasion, c'est dommage que vous ne l'ayez pas fait la semaine dernière d'ailleurs, de pouvoir porter cette question-là au niveau de l'agglomération.

Monsieur CLAVET, si vous revenez sur la délibération. Pour le reste, si vous êtes sur le sujet de l'agglomération, vous y reviendrez en conseil communautaire.

Monsieur CLAVET :

Oui, en effet, j'ai bien conscience que la ville n'est pas un ménage mais je tiens quand même à vous rappeler que l'argent de la ville, c'est l'argent des ménages.

Monsieur ROBERT :

Oui et alors ? tout le monde est concerné.

(propos inaudibles, sans micro, de Monsieur CLAVET)

Monsieur CLAVET, tout le monde est concerné et là, justement, on essaie de voir comment on peut donner du sens à ce que l'on fait, car des déchets sont produits par nos activités et nos équipes techniques notamment, mais cela concerne aussi les dépôts sauvages qui ne sont pas du fait de la ville, et on essaie de faire en sorte que tous ces déchets puissent être valorisés, qu'on puisse en retirer quelque chose de conséquent.

On le voit aussi avec le partenariat avec l'association « Bois et Loisirs » qui est une association locale et qui là aussi s'intègre dans ce dispositif. Ce n'est pas sa vocation première mais elle s'intègre bien là-dedans. Donc, on est vraiment dans la philosophie de ce que l'on veut faire pour derrière - comme le fait l'agglomération avec les conseillers du tri auprès des écoles - s'engager dans une démarche de valorisation et de sensibilisation encore plus large. Voilà, donc, on est vraiment dans cet esprit et on ne mélange pas les sujets.

On met donc au vote la délibération n° 12.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 31

Contre..... 0

Abstentions..... 3 (Mmes LEROY et LAUWERS, M. CLAVET)

La délibération n° 13, Madame LEFEBVRE.

QUESTION N°13

REUSSITE EDUCATIVE - ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – RECONDUCTION DU DISPOSITIF

(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

Exposé de la question par Madame LEFEBVRE

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup. Des remarques ? Pas de demande de vote ? C'est adopté.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

On continue, Madame LEFEBVRE, avec la délibération n° 14.

QUESTION N°14

REUSSITE EDUCATIVE – PROJET « NOTRE ECOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE » (NEFLE) - TRANSFERT DE PROPRIETE DE MATERIEL

(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

Exposé de la question par Madame LEFEBVRE

Monsieur ROBERT :

Merci. C'est adopté.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

On poursuit avec la délibération n°15, toujours Madame LEFEBVRE.

QUESTION N°15

REUSSITE EDUCATIVE – ELEVES DE CM2 - SORTIE ANNUELLE DANS UN PARC A THEME

(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

Exposé de la question par Madame LEFEBVRE

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup, c'est adopté.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

On poursuit avec la délibération n°16, Madame AIT CHIKHEBBIH.

QUESTION N°16

CITE DU 12/14 – PROJET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL – CONCERTATION AVEC LES HABITANTS – FINANCEMENT DE LA CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

(Rapporteur : Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH)

Exposé de la question par Madame AIT CHIKHEBBIH

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup. Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci. Alors sur le fond, je soutiens cette délibération parce qu'il est important évidemment de soutenir nos centres socioculturels, parce que ça permet de tisser du lien. Néanmoins, vous l'avez dit dans cette délibération, ce sont les adhérents du Centre qui vous ont fait part de cette priorité concernant le centre socioculturel dans la cité du 12/14. Néanmoins, moi étant aussi habitant du 12/14, je crois qu'aujourd'hui il y a quand même d'autres priorités dans la cité du 12/14 pour le développement de ce quartier.

Je pense notamment à la sécurité, je pense notamment au logement social.

Vous le savez, nous étions, vous et moi Monsieur ROBERT, à la même réunion publique, réunion publique où les habitants du secteur vous ont interpellé sur la présence de rats dans leurs logements, des infiltrations, des moisissures, des problèmes de stationnement, des problèmes de vitesse, etc., etc., de manque d'animations.

Donc, je pense que si vraiment vous souhaitez aujourd'hui développer la cité 12/14, il y a d'autres priorités - certes nous le voterons, je le répète - mais il y a d'autres priorités aujourd'hui que le développement encore du centre social.

Monsieur ROBERT :

Mais, Monsieur CLAVET, on n'oppose pas les sujets là. L'un n'empêche pas l'autre.

Là, on est sur un enjeu que l'on avait développé sur un centre social multisites - c'est un peu technique et pratique - dont l'agrément est à Dumas et dans le cadre de l'agrément de Dumas, on a une extension qui a été faite sur le 12/14.

Ce qui vous est proposé là, c'est de regarder de façon complémentaire ce qui peut être fait spécifiquement sur le 12/14, en complément de ce qui est déjà fait aujourd'hui et qui ne s'oppose pas à toutes les autres thématiques qui ont été soulevées.

Alors, vous êtes venu à une réunion publique, mais ce qui est évoqué à d'autres réunions publiques, lors d'autres échanges qu'on peut avoir avec les habitants, ne concerne pas que les sujets que vous avez évoqués. Et quand on a aussi des faits qui arrivent dans la cité, comme par exemple malheureusement la maison qui s'est écroulée, cela engendre des contraintes sur les voisins et là aussi, c'est un sujet qu'on priorise, si vous parlez de priorité, au même titre que cette action-là.

Et puis j'espère que dans ce cas-là, si vous validez cette proposition, vous en validerez d'autres tout à l'heure parce qu'il y a d'autres associations et d'autres actions qu'on mène sur le 12/14. Parce que là, aujourd'hui, le projet d'extension du centre sur le 12/14 concerne certes les habitants de ce quartier, mais il est ouvert aussi aux habitants des autres quartiers, des ateliers étant d'ailleurs réalisés en partenariat avec les autres centres et structures de la Ville.

Donc c'est aussi cette volonté que l'on a eue de faire des activités multisites et là, ça se développera de façon un peu plus forte.

On met donc la délibération n° 16 au vote.

Vote « pour » : merci. « Abstention » : il n'y en a pas. Pas de vote contre.

La délibération n° 16 est adoptée

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La délibération n°17, Monsieur BOUKERCHA.

QUESTION N°17

DISPOSITIF EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LENS ET L'ASSOCIATION « SPORT DANS LA VILLE »
(Rapporteur : Monsieur Farid BOUKERCHA)

Exposé de la question par Monsieur BOUKERCHA

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup. Une action supplémentaire sur le 12/14.

Pas de remarque ? Merci.

La délibération n° 17 est adoptée.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La délibération n°18, Monsieur OUDJANI.

QUESTION N°18

POLITIQUE SPORTIVE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS « STADE NAUTIQUE LENSOIS » ET « BELOUGA BLEU » POUR LA LOCATION DE LIGNES D'EAU ET L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS AU CENTRE AQUATIQUE « AQUALENS » SAISON SPORTIVE 2024 / 2025 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
(Rapporteur : Monsieur Chérif OUDJANI)

Exposé de la question par Monsieur OUDJANI

Monsieur ROBERT :

Merci, Monsieur OUDJANI.

On peut souligner aussi que dans le cadre de cette convention, il y a eu le premier meeting de la natation qui a été organisé au mois de mai, un beau succès au sein du Centre Aqualens.

Pas de remarque ? C'est adopté.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Monsieur OUDJANI, on poursuit avec la délibération n°19.

QUESTION N°19

POLITIQUE SPORTIVE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - ANNEE 2024
(Rapporteur : Monsieur Chérif OUDJANI)

Exposé de la question par Monsieur OUDJANI

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Alors, Monsieur BOUKERCHA ne prend pas part au vote, Monsieur CUGIER non plus. Y a-t-il d'autres élus concernés ? Non.

On met donc au vote la délibération n° 19.

Vote « pour » : merci, « Abstention » : il n'y en a pas. Pas de vote contre.

C'est adopté.

Messieurs Farid BOUKERCHA et Henri CUGIER ne prennent pas part au vote.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La délibération n° 20, c'est Monsieur LOURDEL.

QUESTION N°20

POLITIQUE SPORTIVE – 120EME ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE OUVRIERE LENSOISE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ANNEE 2024

(Rapporteur : Monsieur Jordan LOURDEL)

Exposé de la question par Monsieur LOURDEL

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup. Il s'agit, là aussi, de souligner l'engagement des bénévoles, comme dans beaucoup d'associations, et notamment dans la durée, parce qu'il s'agit de la plus vieille association sportive lensoise, 120 ans et c'est l'occasion aussi de mettre en avant cette action.

Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. Merci beaucoup.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La délibération suivante, la n° 21, c'est Monsieur OUDJANI.

QUESTON N°21

POLITIQUE SPORTIVE - ASSOCIATION RACING CLUB DE LENS - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

(Rapporteur : Monsieur Chérif OUDJANI)

Exposé de la question par Monsieur OUDJANI

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Pas de remarque ? C'est adopté.

Monsieur Henri CUGIER quitte la salle avant la présentation et le vote de la délibération n°21.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

On enchaîne avec la délibération n° 22, Madame CORRE.

QUESTION N°22

POLITIQUE CULTURELLE - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE FREDERIC CHOPIN – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR - MODALITES DE REMBOURSEMENT

(Rapporteur : Madame Hélène CORRE)

Exposé de la question par Madame CORRE

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup. C'est adopté.

Monsieur Henri CUGIER n'est pas présent dans la salle durant la présentation et le vote de la délibération n°22.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

On enchaîne avec la délibération n° 23.

QUESTION N°23

POLITIQUE CULTURELLE – SALON DU LIVRE POLICIER « POLARLENS » – PRINCIPES GENERAUX D'ORGANISATION DE L'EDITION 2025

(Rapporteur : Madame Hélène CORRE)

Exposé de la question par Madame CORRE

Monsieur ROBERT :

Polar Lens rayonne même dans d'autres établissements scolaires de l'agglomération, parce que c'est aussi l'enjeu de cette action.

Pas de remarque ? Non ? C'est adopté.

Monsieur Henri CUGIER n'est pas présent dans la salle durant la présentation et le vote de la délibération n°23.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

On enchaîne avec la délibération n° 24. C'est Monsieur BOUKERCHA.

QUESTION N°24

POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN 2024-2030 - ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITE LENSOISE

(Rapporteur : Monsieur Farid BOUKERCHA)

Exposé de la question par Monsieur BOUKERCHA

Monsieur ROBERT :

Le contrat de ville a été voté au niveau de l'Agglomération la semaine dernière et donc on décline ça sur la ville avec ses quartiers et ses actions.

Pas de remarque ? C'est adopté.

Monsieur Henri CUGIER revient dans la salle avant la présentation de la délibération n° 24.

Madame Marie-France LEROY quitte la salle avant la présentation et le vote de la délibération n°24.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

On enchaîne toujours sur la même thématique avec Monsieur BOUKERCHA, délibération n° 25.

QUESTION N°25

POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE 2024-2030 – ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITE LENSOISE - PROGRAMME D' ACTIONS 2024

(Rapporteur : Monsieur Farid BOUKERCHA)

Exposé de la question par Monsieur BOUKERCHA

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté.

Madame Marie-France LEROY n'est pas présente dans la salle durant la présentation et le vote de la délibération n°25.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

On enchaîne avec la délibération n° 26, toujours Monsieur BOUKERCHA.

QUESTION N°26

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE – RAPPORT CONCERNANT LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN – EXERCICE 2023
(Rapporteur : Monsieur Farid BOUKERCHA)

Exposé de la question par Monsieur BOUKERCHA

Monsieur ROBERT :

Merci. Pas de remarque ? C'est adopté.

Madame Marie-France LEROY revient dans la salle avant le vote de la délibération n°26.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Monsieur HANON pour la délibération n° 27.

QUESTION N°27

FORMATION DES ELUS
(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Exposé de la question par Monsieur HANON

Monsieur ROBERT :

Merci. Pas de remarque ? C'est adopté.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Monsieur GHEYSENS pour la délibération n° 28.

QUESTION N°28

PERSONNEL – TABLEAU DES EMPLOIS
(Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci. Alors nous n'approuverons pas ce tableau des emplois pour la simple et bonne raison que - cela n'a rien à voir évidemment avec les agents concernés - mais surtout avec la politique que vous menez.

Je rappelle quand même que lors du débat d'orientation budgétaire et de l'adoption du budget, nous avons pu constater que les dépenses de personnel avaient dépassé la barre des 31 000 000 €, ce qui est évidemment considérable, ce qui va avoir un impact considérable sur les finances de la ville. Donc, moi, dans cette situation, je ne peux pas approuver ce tableau pour la simple et bonne raison que nous sommes sur une pente très dangereuse et si nous ne changeons pas de cap, nous allons à l'encontre de lendemains très sombres.

Monsieur ROBERT :

Monsieur GHEYSENS, vous voulez réagir ?

Monsieur GHEYSENS :

Je veux bien dire quand même un mot sur le caractère « juridique » de la délibération. A la demande de la DGFIP, il s'agit juste de rappeler qu'il y a des termes juridiques à respecter à certains moments. Peut-être que sur le fond, on pourra y revenir au moment du CA, mais il ne faut pas oublier que la masse salariale, derrière, c'est de l'argent donné à des agents qui travaillent. Donc, moi, je ne peux m'enlever de l'esprit que derrière une masse salariale, il y a aussi du vivant. Et je m'étonne toujours de voir que cette dimension est systématiquement remise en cause par l'opposition ici présente.

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

Il y a à la fois la partie économique que vous évoquez, puis il y a aussi la partie « service public », « service à la population », parce que c'est - si on le réduit à des chiffres - un engagement budgétaire maîtrisé et identifié ; et en même temps, aujourd'hui LENS qui est une ville de 32 000 habitants a les charges d'une ville-centre.

- quand vous voyez que le Louvre et ses abords représentent une charge supplémentaire supportée par la Ville - on est le 3^{ème} musée de France, on se compare à Marseille et à Lyon,

- quand on a un stade tous les 15 jours qui ramène 38 000 personnes en centre-ville, on est dans les 18 clubs de France et on est la plus petite ville de France à accueillir ce type de manifestation avec un public aussi fervent et aussi nombreux,

- on a aujourd'hui aussi les travaux de l'hôpital parce que l'hôpital c'est aussi l'hôpital métropolitain, il se présente comme ça et il ne concerne donc pas que les Lensois,

- vous avez également l'université,

donc nous supportons les charges de ville-centre et nous avons aussi la volonté de nous positionner en défense du service public en apportant ces services à la population.

Donc d'un côté, tout à l'heure vous votez favorablement à l'évolution du centre social sur le 12/14, c'est bien, mais il faudra des hommes et des femmes pour le faire tourner. On en est là.

On est aussi dans cet esprit-là de pouvoir donner des services à la population et de l'aider au quotidien à la fois en accompagnant les associations – ce sont les délibérations que nous avons prises auparavant - mais aussi avec des moyens directs de la ville et on y fait face.

Monsieur CLAVET :

Vous évoquez le Louvre Lens, vous évoquez l'hôpital, le RC Lens, je ne vois pas le rapport avec le tableau des emplois, ce ne sont pas des agents de la ville qui travaillent dans ces structures-là à ce que je sache ?

Quant à Monsieur GHEYSENS, il dit que c'est de l'argent donné aux agents de la ville, certes, mais moi ce que je veux, c'est qu'aujourd'hui on puisse réduire les effectifs justement pour mieux rémunérer les agents de la ville et aussi pour avoir un travail efficace, tout simplement parce que la réalité, c'est qu'aujourd'hui, avec le seuil que vous avez dépassé des 31 000 000 d'euros - et vous le savez très bien - vous avez réduit la capacité d'auto-financement de la ville, sa capacité d'investissement et aujourd'hui, on voit les résultats dans la ville.

Excusez-moi, mais si vous faites un tour en ville, vous verrez que tout le monde vous dit que Lens est devenue une ville morte. Alors ne venez pas me dire que c'est pour améliorer la ville parce que ce n'est pas vrai.

Monsieur ROBERT :

Alors Monsieur CLAVET, ça montre bien aussi que derrière, il faut aussi travailler un peu ses sujets parce que certes ce ne sont pas les agents de la ville qui travaillent au Racing Club de Lens, mais après un match, il faut bien nettoyer la ville. Et là, ce sont des agents de la ville qui travaillent très tard pour ainsi, le lendemain, rendre la ville la plus propre possible avec des dégradations qui, à des moments, sont assez nombreuses.

Je ne stigmatise pas la population qui se déplace au stade, il ne faut pas non plus généraliser mais à des moments, on a aussi des personnes qui en partant oublient leur paquet de frites, oublient leur canette ou leur boisson et ce sont des agents de la ville qui passent derrière mais ça, vous ne le voyez peut-être pas, à ce moment-là vous n'êtes pas forcément en train de regarder ce qui se passe.

C'est pareil avec le Louvre, quand il y a des manifestations ou quand il y a la route du Louvre, ou quand on a des grandes manifestations à Lens, ce sont les agents de la ville qui passent derrière et donc ça représente des charges.

Après, sauf à penser qu'on diminue les services à la population sur d'autres secteurs, il faut être cohérent, on ne peut pas voter pour le développement d'un centre social et ne pas mettre les moyens humains dedans.

On met la délibération n° 28 au vote.

Donc vote « pour » : merci, vote « contre » : 3, pas d'abstention. C'est adopté.

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour..... 31

Contre..... 3 (Mmes LEROY et LAUWERS, M. CLAVET)

Abstentions..... 0

La délibération n° 29, toujours Monsieur GHEYSENS.

QUESTION N°29

PERSONNEL - PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIES A LA FORMATION PERMIS POIDS LOURD

(Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? C'est adopté

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Madame LAGNIEZ pour la délibération n° 30.

QUESTION N°30

PERSONNEL COMMUNAL - REGIME INDEMNITAIRE MODIFICATIF RELATIF AU CADRE D'EMPLOIS DES INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX

(Rapporteur : Madame Sandrine LAGNIEZ)

Exposé de la question par Madame LAGNIEZ

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Là aussi, la réglementation évolue et donc on adapte l'accompagnement de nos agents.

Pas de remarque ? C'est adopté.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré

La délibération n° 31, Monsieur GHEYSENS.

QUESTION N°31

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

(Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Pas de remarque ? C'est adopté.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour la délibération n° 32, je vais laisser la présidence de séance à Monsieur HANON.

Monsieur HANON, premier Adjoint au Maire, assure la présidence du Conseil Municipal, Monsieur ROBERT ayant quitté la salle avant présentation et débat de la délibération n°32.

Monsieur HANON :

Merci, Monsieur le Maire.

Donc il s'agit de l'approbation du compte administratif - exercice 2023, Monsieur GHEYSENS.

QUESTION N°32

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023

(Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS)

Monsieur GHEYSENS :

En propos liminaire, je voudrais quand même encore parler de la question du travail puisque visiblement certains de nos collègues ne partagent pas la même compréhension du travail que ce que les agents peuvent vivre et ce que nous pouvons vivre aussi, donc je voudrais remercier l'ensemble des services financiers pour avoir tenu cette année toutes les échéances financières et budgétaires, et notamment sa directrice dont je souligne l'engagement, avec passion et efficacité.

Exposé de la question et du Powerpoint par Monsieur GHEYSENS

Monsieur HANON :

Merci Monsieur GHEYSENS, merci pour cette présentation très pédagogique sur la base du Powerpoint et également pour votre conclusion sur les engagements effectivement du maire et son équipe municipale, en faveur des services publics et des services rendus à la population, mais également l'engagement des agents - je pense qu'on n'insiste jamais

suffisamment sur l'engagement des agents - en faveur des actions qu'ils mènent au sein des quartiers, auprès de la population. Et ça, c'est particulièrement important, Monsieur le Maire n'a pas manqué de le souligner tout à l'heure.

Y a-t-il y a des interventions ? Pas d'intervention.

Je vous propose de mettre au vote.

Vote « contre » : 0, Abstentions : 3 abstentions. Votes « pour » : 30

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 30

Contre..... 0

Abstentions..... 3 (Mmes LEROY et LAUWERS, M. CLAVET)

Merci beaucoup.

Le compte administratif est donc adopté et on peut demander à Monsieur le Maire s'il veut bien revenir parmi nous.

Monsieur le Maire revient dans la salle et reprend la présidence du Conseil Municipal.

Voilà Monsieur le Maire, je vous rends la présidence de cette Assemblée en vous précisant que le compte administratif a donc été adopté.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup Monsieur HANON.

Donc c'était la libération n° 32. Je reprends pour la délibération n° 33 sur l'affectation des résultats et donc je cède la parole à Monsieur GHEYSENS.

QUESTION N°33

AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2023

(Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Pas de remarque ? Demande de vote.

Donc sur la délibération n° 33, vote « pour » : merci, abstentions : 3.

La délibération n° 33 est adoptée.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 31
Contre..... 0
Abstentions..... 3 (Mmes LEROY et LAUWERS, M. CLAVET)

La délibération n° 34, on poursuit avec Monsieur GHEYSENS.

QUESTION N°34

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – RAPPORT – EXERCICE 2024

(Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS)

Exposé de la question par Monsieur GHEYSENS

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Demande de vote mais pas de questions ? donc vote pour la délibération n° 34.

Vote « pour » : merci, abstention : zéro, vote « contre » : 3.

La délibération n° 34 est adoptée.

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour..... 31
Contre..... 3 (Mmes LEROY et LAUWERS, M. CLAVET)
Abstentions..... 0

La délibération n° 35 c'est Monsieur HANON.

QUESTION N°35

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2024

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Exposé de la question par Monsieur HANON

Monsieur ROBERT :

Merci.

Il y a des élus qui sont concernés par les délibérations. Je crois que Monsieur GHEYSENS m'avait dit qu'il ne prenait pas part au vote. Y en a-t-il d'autres ? Non.

Donc, on met quand même au vote la délibération n° 35 pour respecter la conformité de cette délibération, en notant également que Monsieur GHEYSENS ne prend pas part au vote.

Vote « pour » : merci, abstention : il n'y en a pas, vote « contre » : il n'y en a pas.

La délibération n°35 est adoptée.

Monsieur Thibault GHEYSENS ne prend pas part au vote.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

La délibération n° 36, Monsieur HANON.

QUESTION N°36

SUBVENTIONS AUX UNIONS LOCALES – ANNEE 2024

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Exposé de la question par Monsieur HANON

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Une demande de vote pour la délibération n° 36 pour soutenir les syndicats dont les salariés ont bien besoin.

Votes « pour » : merci, Monsieur GHEYSENS ne prend pas part au vote, abstentions : 3, votes « contre » : il n'y en a pas. Merci,

La délibération n° 36 est adoptée.

Monsieur Thibault GHEYSENS ne prend pas part au vote.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 30

Contre..... 0

Abstentions..... 3 (Mmes LEROY et LAUWERS, M. CLAVET)

QUESTION N°37

QUESTIONS ORALES

Aucune

Monsieur ROBERT :

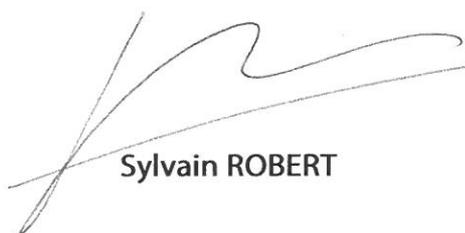
On a épuisé l'ordre du jour de cette séance. Il me reste à vous remercier et à vous donner rendez-vous à la rentrée pour la prochaine séance de Conseil.

Merci beaucoup.

La séance est levée à 15h14.

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,



Sylvain ROBERT



Virginie GLEMBA

